

Marie Moret à Charles Lemonnier, 1er mars 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation1 p. (490r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Charles Lemonnier, 1er mars 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45265>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [1er mars 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Lemonnier, Charles \(1806-1891\)](#)

Lieu de destination 1 bis, rue de Chaillot, Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Marie Moret envoie à Lemonnier la pétition n° 10 revêtue de 238 signatures. Elle lui explique que la pétition n° 11 ne lui a pas été nécessaire et

qu'elle l'a placée dans le dossier de la paix.

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « VI[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

[Pacifisme](#), [Pétitions](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

490

Guise, Familière
21^{er} Mars 1888.

Cher Monsieur Lemonnier,

Conformément à ce que vous disiez
ma lettre du 23 Février, j'ai l'honneur
de vous adresser sous ce pli une des
deux pétitions qui me restaient en
mains, celle N° 10 ; elle est revêtue
de 288 signatures.

Quant à celle N° 11, elle ne
nous a pas été nécessaire. Je vous la
retournerai si vous en avez besoin,
en attendant nous la gardons
au dossier de la paix.

Veuillez agréer, Cher Monsieur
l'assurance de mes meilleurs sentiments,